

« DU JAMAIS VU ». Nombreux sont ceux à le dire en ce début de semaine. Moi aussi. Je n'avais encore jamais vu la totalité de mes « cuvettes colza » (8) sans eau ou uniquement le fond. Il n'est pas rare que lors de période de sec, les animaux viennent boire dedans mais dans ce cas la plupart des insectes piégés n'y figurent plus ou presque. Ce lundi, seules trois cuvettes sur 8 sont dans ce cas, toutes les autres sont sans eau ou presque mais avec des insectes en nombre. L'eau s'est évaporée en une semaine. Il semble que l'eau s'évapore plus vite en terre noire qu'en terre blanche, et si le sol est nu plutôt que couvert.



COLZA

Parcelles de colza du réseau jurassien
(Bulletin de santé du végétal).

Commune	Date de semis	Organisme	Levée	Stade
Saint-Aubin	12 Août	CA 39	Homogène	7-8 feuilles les plus développés
Sermange	23 Août	CA 39	Homogène	4 feuilles
Chilly Le Vignoble	23 Août	INTERVAL	40 %	cotylédon si levé
Saint-Lothain	23 Août	CA 39	Homogène	5 feuilles
Les Hays	27 Août	CA 39	< à 20 %	4 feuilles si levé
Annoire	27 Août	CA 39	Non levé	
Ruffey sur Seille	28 Août	TERRE COMTOISE	Homogène	2 feuilles
Nance	28 Août	CA 39	Homogène	2 feuilles
Authume	4 septembre	CA 39	< à 15%	Coty-1 feuille si levé
Vaudrey	6 septembre	CA 39	Homogène	Coty-1 feuille
Val D'amour	-	INTERVAL		
Sud Jura	Non semé	CA 39		

* **Stade** : Les colzas levés ont pris deux feuilles lors de la dernière semaine écoulée. Mais les problèmes de levée persistent pour de nombreuses parcelles de colzas, quelle que soit la date de semis d'ailleurs. La sécheresse a aussi des incidences sur les colzas levés. Aux heures les plus chaudes, certains pieds sont flasques ou ont tendance à se flétrir. Inquiétant s'il ne tombe pas un peu d'eau cette semaine.

* **Ravageurs** : Pour suivre l'évolution des ravageurs, l'utilisation de la cuvette jaune est impérative. Dès le semis terminé, placez là à une dizaine de mètres de la bordure de la parcelle. Le fond de la cuvette suit le niveau supérieur de la végétation. Après le semis et jusqu'aux premières feuilles, elle doit être enterrée au 2/3 afin de détecter l'arrivée des grosses altises. A surveiller :

- Petites altises (altises des crucifères) : période de sensibilité du colza, levée à B3-B4. Seuil de nuisance = si plus de 80 % des pieds présentant des morsures et 25 % de surface foliaire détruite. **Observez absolument la ou les bordures de votre parcelle de colza qui jouxte d'anciens champs de colza (récolté en juillet). Dès que le colza est levé, le suivi doit être réalisé tous les 2 à 3 jours et de façon régulière, compte tenu de la rapidité à laquelle les dégâts peuvent se faire.**

- Grosses altises (altise d'hiver): période de sensibilité, levée à B3-B4. Surveillez votre cuvette. Seuil de nuisibilité = plus de 80 % des pieds présentant des morsures.
- Pucerons : à surveiller lors des six premières semaines de végétation ou jusqu'à environ 6 feuilles. Seuil de nuisibilité = plus de 20 % de pieds porteurs de pucerons.

Sur le terrain : Pour les parcelles levées, le seul risque constaté est toujours vis-à-vis des petites altises qui viennent d'anciens champs de colza (récolte 2018) proches ou contiguës. Pour des parcelles le risque est terminé, le colza est développé et/ou les petites altises ne recolonisent plus la culture (cas de Saint-Aubin). Pour d'autres traitées récemment, une nouvelle intervention n'est pas à exclure. Il faut rester vigilant notamment si le colza est petit et si la parcelle contiguë (ancien colza) est nue et dépourvue de repousses de colzas.

Dans des départements plus ou moins voisins, des dégâts de noctuelles terricoles (larves appelées vers gris) sont signalées nécessitant parfois le ressemis de la parcelle. Voir BSV.

Rappel : Lorsqu'un traitement est nécessaire vis-à-vis de la petite altise, il se justifie généralement que sur la bordure soit une largeur de quelques mètres à 20 ou 30 mètres selon les cas, uniquement contre l'ancien champ de colza. L'efficacité est toujours au rendez-vous mais la recolonisation peut se faire dans les 48 heures ou plus. En cas de ressemis, ce « nouveau » colza sera très sensible et surtout plus sensible que le reste de la parcelle qui plus développé sera en capacité parfois de supporter des attaques. Il n'est pas rare que certains abandonnent après avoir traité 3 ou 4 fois en 15 j à 3 semaines. Et ressemis du colza une fois que les petites altises ont disparu (15-20 septembre !). Dans tous les cas de figure, il est nécessaire de limiter au maximum les interventions comme les surfaces traitées en raison des risques de résistance aux insecticides. **En cas d'infestation (plante recouverte d'altises), vous pouvez me prévenir avant traitement pour un éventuel prélèvement au 03-84-72-84-27. Merci**

Liste de produits non exhaustive autorisés vis-à-vis des petites et grosses altises :

Ducat, Cajun, Bulldock Star 0.3 l/ha, Cythrine max, Cyplan max 0.05 l/ha, Sherpa 100 EW, Cyperfor 100 EW, Aphicar 100 EW 0.25l, Decis Expert, Pearl Expert 0.05 l/ha, Decis Protech, Pearl Protech 0.33 l/ha, Trebon 30 EC 0.2 l/ha, Karakas, Alicante 0.05l, Karate Zeon 0.05 l/ha, Fury 10 Ew, Minuet 10 EW 0.1 l/ha, Boravi WG 1.5kg/ha.

* **Limaces** : à surveiller même si on n'observe pas de dégâts à ce jour dans les parcelles du réseau.

SOJA

La récolte est déjà bien avancée. Les écarts de rendement sont toujours très significatifs entre parcelles (- de 10 q/ha à 30 q/ha) ou moyenne d'exploitation (< à 15 q/ha à > 25 q/ha) se confirment. L'irrigation pose question à certains au vu des rendements obtenus et comparés aux résultats en sec. Idem pour le maïs.

MAÏS GRAIN

Les rendements sont extrêmement variables. Si vous avez une parcelle fortement attaquée par la pyrale merci de nous contacter **au 03-84-72-84-27**.

CEREALES D'AUTOMNE

Les semis débutent généralement pour la foire de Longwy sur le Doubs. Il est vrai que cette année elle a lieu les 29 et 30 septembre. Les problèmes d'enherbement en constante progression, la suppression des néonicotinoïdes n'incitent pas à « tout semer tôt ». Ne faut-il pas attendre l'annonce de pluie pour déclencher les semis de céréales cet automne ?

DATURA



La Datura est une plante hallucinogène puissante et très toxique. Sa consommation peut entraîner des troubles hépatiques, nerveux et sanguins plus ou moins graves. Dans le cas du Sarrasin, le seuil de risque est estimé à une graine de Datura pour 10 000 graines de Sarrasin. Les graines ont la même taille, il est impossible de les séparer par tamisage.

Les producteurs sont les premiers responsables de la mise sur le marché de produits sûrs. Des plans de contrôle sont mis en place sur tout le territoire national par la DGAL.

Pour la première fois, j'ai vu du Datura dans une parcelle de soja qui a subi de gros problème d'érosion ce printemps sur la plaine Doloise. Elle a poussé là où la terre de surface est partie. A quelques kilomètres, j'en ai vu au bord de la route. Elle provient d'un tas de terre rapporté. Dans ces deux cas de figure, les plantes ont été arrachées. Compte tenu de leur stade elle ne devrait pas donner de graines viables. Si vous avez l'occasion d'en voir, il faut absolument les arracher et surveillez le secteur l'année suivante.

Sachez tout de même que la vente de Datura en tant que plante ayant des effets stupéfiants est passible de 75 000€ d'amende et de 5 ans d'emprisonnement.

Message élaboré par les techniciens de la Chambre d'Agriculture du Jura agréée sous le numéro FC 00551 pour le conseil indépendant.